

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
12207

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Convention de partenariat avec l'université d'Aix-Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La nouvelle gouvernance du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé de conduire son action en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche selon deux axes stratégiques :

- participer au développement, à l'attractivité et au rayonnement du territoire par la consolidation des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- favoriser l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et aux carrières scientifiques notamment auprès des collégiens et soutenir l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des étudiants.

Aix-Marseille Université (AMU) est un partenaire clé pour la réussite de cette politique. Forte de ces 77 000 étudiants, 3 500 doctorants et 130 structures de recherche, elle contribue, de manière de plus en plus active, à l'identité et l'attractivité économique du territoire et agit pour attirer les meilleurs chercheurs internationaux et promouvoir le territoire.

Déjà liés par de nombreuses collaborations et convaincus de la convergence de leurs objectifs, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Aix-Marseille Université se sont rapprochés pour convenir des axes et modalités de partenariat définis dans une convention – cadre.

Les axes de collaboration sont les suivants :

1. Diffuser la culture et les connaissances scientifiques dans le but de susciter l'engagement des jeunes, en particulier des collégiens, dans les carrières scientifiques ;
2. Poursuivre et amplifier le développement des pôles de recherche dont l'excellence est un facteur clé pour le rayonnement, l'attractivité et le développement du territoire ;
3. Renforcer l'offre et la qualité des formations supérieures afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux qualifications les plus élevées ;
4. Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et développer leur esprit d'entreprise ;

5. Mobiliser l'expertise d'AMU au service des politiques publiques du Département telles que, notamment, collèges, handicap, insertion, culture, sport...

Les différentes actions de coopération de cet accord-cadre feront l'objet de conventions d'application spécifiques élaborées en commun par les deux parties ; ces conventions seront soumises aux procédures d'approbation de chacun des signataires et préciseront, le cas échéant, les modalités financières applicables.

Le présent rapport n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL